



ALERTE SÉCHERESSE ! NOUVEL ARRÊTÉ EN VIGUEUR

Le temps sec et chaud des dernières semaines a fait baisser les débits des cours d'eau et conduit certains d'entre eux à un étiage prononcé, préjudiciable à la préservation des milieux aquatiques. Les précipitations de ces derniers jours n'ont pas d'impact significatif sur cette situation. Le préfet est conduit à renforcer les mesures : le bassin versant de l'Erdre Aval passe en alerte renforcée.

Mis en ligne le 02 août 2019

L'arrêté en vigueur interdit jusqu'à nouvel ordre :

- Arrosage des potagers (selon horaires spécifiés sur l'arrêté)
- Arrosage des espaces verts, pelouses et jardins non potagers
- Remplissage des piscines privées
- Nettoyage des véhicules et bateaux
- Nettoyage des façades, murs, toit, terrasses...
- Remplissage ou mise à niveau des plans d'eau
- Autres usages des particuliers non cités avant

[Consulter le nouvel arrêté en vigueur depuis le 9 août 2019](#)

[Consulter l'arrêté précédent du 31/07/2019](#) ↗



≡ RETOUR À LA LISTE





La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)

